

LA VÉRITÉ DES CHIFFRES



L'ALLIANCE
POUR LES CHIFFRES
DE LA PRESSE
ET DES MEDIAS

L'ACPM ET LE NUMÉRIQUE

un périmètre qui s'étend

Depuis une décennie, l'ACPM/OJD est l'organisme en charge de la labellisation des outils de mesure de fréquentation et la seule organisation capable de fournir au marché des données certifiées de puissance, fiables, comparables entre éditeurs.

RÉFÉRENCE DANS L'EXPERTISE DU DÉNOMBREMENT DES MÉDIAS

L'ACPM/OJD a déjà une longue histoire dans l'univers du numérique. Ses premiers travaux et réflexions sur la certification de la fréquentation des sites web ont été lancés en octobre 1998. Les premiers outils de mesure ont été labellisés en janvier 2001 et les premiers Procès-Verbaux publiés en novembre 2001. Depuis, le périmètre d'intervention de l'ACPM/OJD Numérique n'a cessé de s'étendre, concernant aujourd'hui trois supports : Internet, le mobile et les tablettes.

Ses contrôles portent sur les sites web fixes, les sites web mobiles et les applications mobiles et tablettes.

LABELLISATION ET CERTIFICATION

L'ACPM n'est pas un mesureur mais un certificateur. Sa mission est d'établir la vérité des chiffres des médias. Son Bureau Numérique contrôle la fréquentation des sites Web et des Applications Mobile sur la base de trois critères : la **“Visite”**, le **“Visiteur”** et la **“Page Vue”**. Préalablement, l'ACPM labellise l'outil qui mesure la fréquentation, afin que celle-ci s'effectue notamment dans le respect de normes internationales.

HARMONISATION INTERNATIONALE

En effet, en sa qualité de membre fondateur de l'IFABC (l'Association Internationale des Bureaux de Contrôle de la Diffusion), l'ACPM participe activement au travail d'harmonisation des critères de mesure et de certification au sein des 36 pays représentés.



Et demain ?

Face au déploiement de systèmes de plus en plus riches et complexes, et notamment d'une information numérique polymorphe, l'ACPM travaille pour apporter au marché des solutions permettant de monétiser sur des critères objectifs, reconnus par tous, contrôlés et certifiés tous les développements à venir. Car, l'ACPM a vocation à certifier tout canal qui autorise un contrôle de type dénombrement, son domaine d'expertise. Déjà, il certifie, au travers du Procès-Verbal ACPM de Marque, l'ensemble des données de fréquentation multi supports de ses adhérents.

LE CHOC DES CHIFFRES...

- **+de 28,6 milliards** de **Pages Vues** par mois
- **6,3 milliards** de **Visites contrôlées** par mois
- **515** sites et **groupes certifiés**
- **195** applications mobiles et **tablettes**

Et pour tous les autres...

AU MOINS 4 BONNES RAISONS D'ADHÉRER
au Bureau Numérique de l'ACPM

Parce que l'ACPM est un organisme professionnel tripartite de confiance délivrant des chiffres fiables, tout site ou application, quelles que soient sa nature, sa taille et son ambition, a intérêt à rejoindre le Bureau Numérique.

En effet, **FAIRE CERTIFIER SES CHIFFRES**,
c'est une façon de :

- ✓ **Gagner** en visibilité et en reconnaissance ;
- ✓ **Valoriser** son trafic, sur le plan publicitaire mais aussi en tant que capital de l'entreprise ;
- ✓ **Participer** à la professionnalisation du marché, en répondant aux attentes des annonceurs et des agences médias, lesquels remettent en cause les chiffres fournis selon un mode déclaratif ;
- ✓ **Se comparer** sans ambiguïté aux autres acteurs du marché.

LES PRINCIPES de la certification...

Tout commence par la définition du périmètre contrôlé, à savoir les adresses du site ou du groupe de sites (appartenant obligatoirement à un même éditeur) ou de l'application dont la fréquentation sera certifiée. **L'ACPM Numérique** exclut en effet tout trafic généré hors de ce périmètre identifié et déclaré par l'éditeur.

La certification s'effectue selon une procédure rodée en quatre étapes, passant par :

- La Déclaration des chiffres de l'éditeur par son outil de mesure labellisé ;
- Les Contrôles effectués par le Bureau ACPM Numérique ;
- Le Procès-Verbal édité et publié par l'ACPM ;
- La Publication des résultats, à destination du marché publicitaire.



Une labellisation dans l'univers du "site centric"

Les outils de mesure de la fréquentation des sites ou des applications qui sont labellisés par l'ACPM se situent dans l'univers du "Site Centric".

Ils reposent donc sur l'**observation du trafic enregistré par le site lui-même (ou l'application) par opposition aux mesures "User Centric", centrées sur les utilisateurs.**

Comment ça marche ?

À partir d'un tag au bas des pages de l'éditeur. Chaque fois que la page est demandée par un internaute, l'outil de mesure (labellisé par l'ACPM) écrit une ligne de log. L'ensemble du fichier log constitue le trafic exhaustif du site ou de l'appli.

LES TEMPS FORTS

Chaque jour : la Déclaration Systématique de Fréquentation (DSF) est réalisée par l'outil de mesure labellisé par l'ACPM, qui collecte et envoie la donnée mesurée (Visite, Visiteur quotidien et Page Vue) au Bureau ACPM/OJD Internet pour le compte de l'éditeur. (Les données concernant le visiteur hebdomadaire sont déclarées chaque semaine.)




Tout au long de la période de certification de l'éditeur : ces fichiers journaux sur lesquels on peut retrouver le périmètre, l'heure et par le cookie le visiteur... sont contrôlés de façon ponctuelle et aléatoire sur un échantillon ou sur la totalité de la mesure.

Les résultats issus des contrôles ACPM sont ensuite comparés aux résultats déclarés par l'éditeur via l'outil.

Le Bureau Numérique effectue ces contrôles tous les jours ; chaque site est au minimum vérifié une fois par mois.

Chaque mois : le Procès-Verbal officialise le contrôle. Il porte sur le critère de la Visite, du Visiteur et des Pages Vues.

LES 4 TEMPS FORTS de la certification...

	QUI ?	COMMENT ?	PÉRIODICITÉ	FRÉQUENCE
1 DÉCLARATION	Le site ou l'application (web, mobile, tablette)	Automatiquement par l'outil de Mesure	Quotidienne	Permanente
2 CONTRÔLE		Les Logs	Durant le mois	Aléatoire et/ou Permanent
3 CERTIFICATION (Procès Verbal)		Publication (papier/numérique)	1 fois / mois (J+5 du mois suivant)	Systematique
4 PUBLICATION		Classement mensuel (communiqué de presse/numérique)	1 fois / mois (J+9 du mois suivant)	Systematique

COMMENT
ÇA
MARCHÉ ?

Définitions de **la mesure des Sites web fixes**

Le Procès-Verbal du Bureau Internet certifie pour chaque site ou groupe de sites déclarés et identifiés le nombre de visites et de visiteurs par jour et par semaine.

Une seconde partie, consacrée aux Pages Vues, est établie sous la responsabilité de l'éditeur. L'ACPM vérifie alors que ces Pages Vues proviennent bien du périmètre du site certifié.



Questions de vocabulaire ...

SITE WEB FIXE : correspond à un contenu éditorial identifié par un ou plusieurs nom(s) de domaine permettant d'accéder à un contenu homogène uniquement hébergé sur le Web et accessible uniquement par une requête de type 'http' via un Navigateur Web. Un même logo principal se retrouve sur l'ensemble du contenu placé sous la responsabilité d'une même entité juridique.

VISITE : Acte de consultation d'au moins une page du site web fixe effectué par un Visiteur Unique depuis un terminal connecté. Une absence d'activité sur le site web fixe dans un délai excédant trente minutes vaut pour fin de la Visite.

VISITEUR : C'est l'identification d'un terminal connecté disposant d'un Navigateur Web, sans distinction de lieu et de mode de connexion, sur la période observée.

PAGES VUES : Téléchargement complet du contenu principal (éditorial / publicitaire) d'une page du Site web fixe sur le terminal du Visiteur identifié.

COMMENT
ÇA
MARCHÉ ?

Définitions de la mesure des Sites web mobiles

Questions de vocabulaire ...

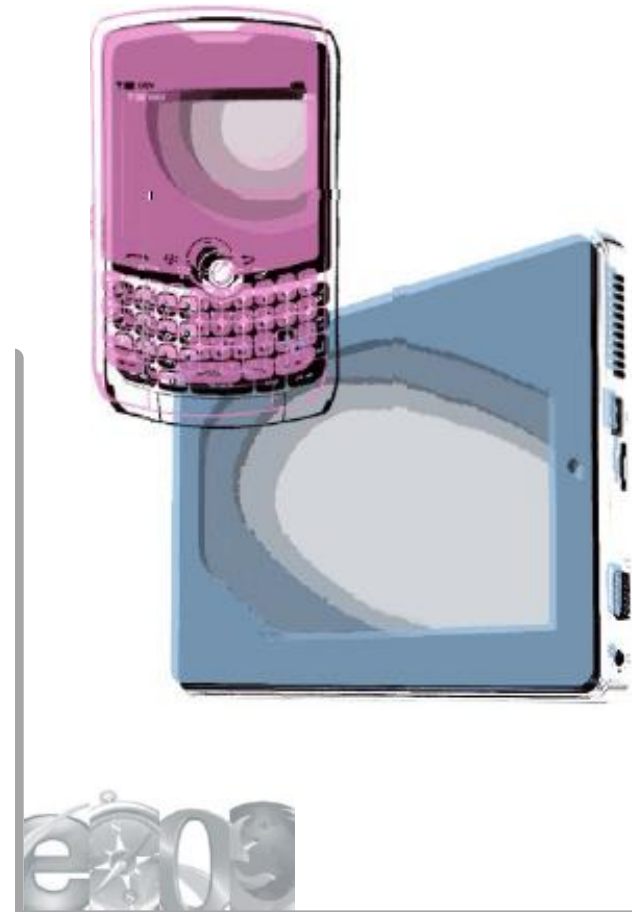
SITE WEB MOBILE : Correspond à un contenu éditorial et publicitaire dont le format a été modifié et adapté à la consultation par des Navigateurs de terminaux Mobile tels que ceux des Téléphones Mobile, des Tablettes tactiles, des consoles de jeu, etc. Il est identifié par un ou plusieurs nom(s) de domaine permettant d'accéder à un contenu homogène accessible uniquement par une requête de type 'http'.

Un même logo principal se retrouve sur l'ensemble du contenu placé sous la responsabilité d'une même entité juridique..

VISITE : Acte de consultation d'au moins une page du site web mobile effectué par un Visiteur depuis un terminal mobile. Une absence d'activité sur le site

VISITEUR : C'est l'identification d'un terminal mobile connecté disposant d'un Navigateur, sans distinction de lieu et de mode de connexion, sur la période observée.

PAGES VUES : Téléchargement complet du contenu principal (éditorial / publicitaire) d'une page du Site web mobile sur le terminal Mobile identifié.



COMMENT
ÇA
MARCHÉ ?

Définitions de la mesure “Application”

Questions de vocabulaire ...

APPLICATION MOBILE : Correspond à une entité éditoriale identifiée par un ou plusieurs programmes uniquement téléchargeables de façon gratuite ou payante et permettant d'accéder à un contenu homogène depuis un Téléphone Mobile.

Les Applications Mobile sont adaptées aux différents environnements techniques des Smartphones et adaptées à leurs contraintes et possibilités ergonomiques.

VISITE : Acte de consultation d'une Application dédiée aux Téléphones Mobile effectué par un Visiteur Unique depuis son Téléphone Mobile.

Une absence d'activité sur cette Application Mobile dans un délai excédant trente minutes vaut pour fin de la Visite.

VISITEUR : C'est l'identification d'un Téléphone Mobile Unique connectée, sans distinction de lieu et de mode de connexion, sur la période observée.

PAGES VUES : Téléchargement complet du contenu principal (éditorial / publicitaire) d'une page de l'Application Mobile sur le Téléphone du Visiteur identifié.

Questions de vocabulaire ...

APPLICATION TABLETTE : Correspond à une entité éditoriale identifiée par un ou plusieurs programmes uniquement téléchargeables de façon gratuite ou payante et permettant d'accéder à un contenu homogène depuis une Tablette Numérique.

Les Applications Tablettes sont adaptées aux différents environnements techniques des Tablettes Tactiles et adaptées à leurs contraintes et possibilités ergonomique.

VISITE : Acte de consultation d'une Application dédiée aux Tablettes Tactiles effectué par un Visiteur depuis sa Tablette.

Une absence d'activité sur cette Application dans un délai excédant trente minutes vaut pour fin de la Visite.

VISITEUR : C'est l'identification d'une Tablette Tactile Unique connectée, sans distinction de lieu et de mode de connexion, sur la période observée.

PAGES VUES : Téléchargement complet du contenu principal (éditorial / publicitaire) d'une page de l'Application Tablette sur la Tablette Numérique du Visiteur identifié.

1 LA DÉCLARATION

VISUALISER
LES
4 ÉTAPES...

La “Déclaration Systématique de Fréquentation” porte sur l’ensemble des chiffres de Visites, des Visiteurs et des Pages Vues.

- Cette DSF est réalisée par l’outil de **mesure labellisé** par l’ACPM, qui collecte et envoie la donnée mesurée au Bureau ACPM/OJD Numérique pour le compte de l’éditeur.
- C’est un **acte obligatoire**, quotidien pour l’ensemble des chiffres certifiés et publiés (pour la Visite, le Visiteur quotidien et la Page Vue), hebdomadaire (pour le Visiteur Hebdomadaire) et mensuel (pour le Visiteur Mensuel).
- L’éditeur du support numérique est considéré comme l’auteur de cette déclaration sur l’honneur. **Il est donc responsable des chiffres déclarés** par son outil de mesure

Exemple de DSF de Visites envoyée quotidiennement par l’outil de mesure labellisé qu’aura choisi l’éditeur de sites web en certification

```
<?xml version="1.0" ?>
<!DOCTYPE DSF [
  <DSF Version="1.0" Source="http://www.acpm-ojd.com" FENOMI="115" OSID="3"
  Date="20110320" AnuCocite="39475" SemCocite="894" AnuCociteMinReflex="257" SemCociteMinReflex="25" ValeurFrance="25445" ValeurEtranger="1206" VisiteUdeReflex="0" />
  <Mesure Date="20110320" />
  <Edition Reedition="N" />
  <Perimetre ListeDr />
  <IPInterne ListeDr />
  </DSF>
```

2 LE CONTRÔLE

Les contrôles sont assurés par le bureau ACPM/OJD numérique. Ils portent sur un échantillon ou la totalité de la mesure,

- Les **contrôles** sont réalisés tout au long de la période de certification de l’éditeur sur les données brutes mises à disposition par l’outil de mesure.
- Les résultats déclarés par l’éditeur/outil sont ensuite **comparés** aux résultats issus des contrôles ACPM.



**VISUALISER
LES
4 ÉTAPES...**

LE PROCÈS-VERBAL

**Le Procès-Verbal rend compte des contrôles.
Il est mensuel et porte sur le critère
de la Visite, du Visiteur et de la Page Vue.**

- Ce PV est obligatoire et validé par **un document écrit et signé** que l'ACPM édite et délivre à l'éditeur numérique.
- L'ACPM rend **public le Procès-Verbal** qui traduit l'obligation de transparence et de publicité de ses travaux de Certification.
- Sa **périodicité est mensuelle**. Il porte sur le critère de la Visite, du Visiteur et de la Page Vue.

LA PUBLICATION

**L'ensemble des résultats
certifiés et diffusés par
le Bureau ACPM/OJD Numérique
est systématiquement publié
sous forme de classements.**

- Ces communiqués de presse sont envoyés, chaque mois, à plus de 10 000 contacts identifiés, sur un fichier composé **de journalistes, des agences média, des annonceurs majeurs, des régies publicitaires, des éditeurs...**
- Tous les résultats des éditeurs certifiés sont numérisés et insérés dans la base Décisionnel ACPM. Cette **Base de données ACPM Numérique** est utilisée par l'ensemble des membres de l'ACPM : Annonceurs, Agences Média...



PROCES VERBAL SITES UNIFIES OCTOBRE

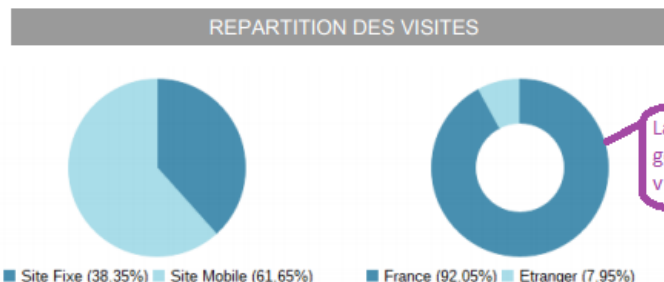
Période de référence : semaine 39 à 43

L'indicateur historique :
le cumul des visites du
mois

TOTAL SUR LE MOIS CALENDRAIRE			
	Total Unifié	Site Fixe	Site Mobile
Visites	70 223 935	26 928 547	43 295 388
Dont Visites France	64 644 326	24 109 237	40 535 089
Pages Vues*	167 246 189	87 805 317	79 440 872

EVOLUTIONS		
	M/M-1	M/M-12
Visites Mensuelles	-0,31 %	21,38 %
Pages Vues* Mensuelles	1,65 %	17,84 %

MOYENNE PAR JOUR SUR LE MOIS CALENDRAIRE		
MOYENNE JOUR	Site Fixe	Site Mobile
Visites	868 663	1 396 625
Visiteurs	677 325	1 134 135
Pages Vues*	2 832 430	2 562 609



La répartition géographique des visites

DETAILS VISITES, VISITEURS, PAGES VUES

Semaine 39	RESULTATS UNIFIES		DETAILS SITE FIXE			DETAILS SITE MOBILE		
	Total Visites	Total Pages Vues*	Visites Fixe	Pages Vues* Fixe	Visiteurs Fixe	Visites Mobile	Pages Vues* Mobile	Visiteurs Mobile
Lundi 25/09	2 406 247	5 849 991	1 087 702	3 485 969	843 051	1 318 545	2 364 022	1 074 137
Mardi 26/09	2 125 257	5 310 653	911 706	3 114 568	706 572	1 213 551	2 196 085	988 262
Mercredi 27/09	2 202 096	5 481 963	960 032	3 194 783	750 176	1 242 064	2 287 180	1 029 119
Jeudi 28/09	2 268 724	5 579 571	975 051	3 243 954	762 408	1 293 673	2 335 617	1 060 127
Vendredi 29/09	1 908 220	4 890 364	844 479	2 894 860	656 070	1 063 741	1 995 504	866 055
Samedi 30/09	1 683 462	3 981 130	639 824	2 000 798	509 989	1 043 638	1 980 332	863 889
Dimanche 01/10	2 187 623	4 897 513	817 691	2 352 151	651 276	1 369 932	2 545 362	1 113 921
Total**	14 781 629	35 991 185	6 236 485	20 287 083	3 510 637	8 545 144	15 704 102	4 822 000

Semaine par semaine, le total des visites hebdomadaires

Les visiteurs hebdomadaires, à savoir le nombre de visiteurs dédoublés sur la semaine



TARIFICATION

“Sites” Web Fixes, Mobiles* et AMP** 2020 (en € Hors Taxes)

* Sites optimisés pour les mobiles et tablettes

** Contenus éditoriaux produits et brandés par l'éditeur mais diffusés hors de ses supports digitaux

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT DE DOSSIER : 500 € H.T.

DROIT FIXE <i>(Annuel par Éditeur)</i>	750 € H.T.
--	-------------------



DROIT PROPORTIONNEL EN VISITES	TRANCHE PAR VISITE MENSUELLES	COÛT ANNUEL
<i>(basé sur le 1er P.V. mensuel établi du site principal, de l'éditeur puis sur la moyenne de l'année précédente)</i>	de 1 à 1 000 000	1 871 €
	de 1000 001 à 5 000 000	3 153 €
	de 5 000 001 à 10 000 000	5 728 €
	plus de 10 000 000	8 064 €

Exemples :

1. Un site avec **450 000 visites/mois** **2 621 €** (Droit Fixe + Droit Proportionnel)
2. Un site avec **2 500 000 visites/mois** **3 903 €** (Droit Fixe + Droit Proportionnel)
3. Un site avec **9 500 000 visites/mois** **6 478 €** (Droit Fixe + Droit Proportionnel)

FRAIS LIÉS AUX CONTRÔLES DE SITES SUPPLÉMENTAIRES PAR ÉDITEUR (Annuel par Éditeur)					
Forfaits liés au niveau de Droit Proportionnel de l'éditeur	1 ^{er} Site sup.	2 ^e Site sup.	3 ^e Site sup.	4 ^e Site sup.	5 ^e Site et +.
< 1 million de Visites	1 172 €	939 €	707 €	589 €	589 €
> 1 million de Visites	1 404 €	1 172 €	939 €	707 €	589 €
> 5 millions de Visites	1 757 €	1 404 €	1 172 €	939 €	589 €
> 10 millions de Visites	1 848 €	1 520 €	1 172 €	939 €	589 €

Le site de référence pour le calcul du barème est celui qui a le plus de visites.



TARIFICATION

“Applications” Mobiles ou Tablettes 2020 (en € Hors Taxes)

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT DE DOSSIER : 250 € H.T.

DROIT FIXE
(Annuel par Éditeur)

750 € H.T.



FRAIS LIÉS AUX CONTRÔLES D'APPLICATIONS PAR ÉDITEUR (Annuel par Éditeur)

Entre 1 et 5 applications	783 €
Entre 6 et 10 applications	527 €
Entre 11 et 15 applications	372 €
Entre 16 et 25 applications	214 €
> 25 applications	160 €



OUTILS DE MESURE

Des "Sites" Web Fixes, Mobiles* ou AMP** (labellisés au 1er janvier 2020)

* Sites optimisés pour les mobiles et tablettes

** Contenus éditoriaux produits et brandés par l'éditeur mais diffusés hors de ses supports digitaux

SOCIÉTÉ	OUTILS DE MESURE *	CONTACT	
Adobe	ADOBE ANALYTICS	M. Alexandre Azzopardi	01 56 54 98 26 azzopard@adobe.com
AT Internet	ANALYSER	Mme Samia Abara Basly	06 20 02 69 63 Samia.AbaraBasly@atinetnet.com
Google	GOOGLE ANALYTICS PREMIUM	M. Thomas Repichet	06 77 69 60 25 repichet@google.com
IDFR	WYSISTAT	M. Laurent Naigeon	03 81 40 20 80 lnaigeon@idfr.net
Net Solution Partner (NSP)	SMARTPROFILE	M. Julien Musso	01 42 15 12 43 jmusso@nsp-fr.com

* Uniquement les versions professionnelles ont été labellisées et donnent droit à prétendre à la certification ACPM/OJD.



OUTILS DE MESURE

Des “Applications” Mobiles et Tablettes

(labellisés au 1er janvier 2020)

SOCIÉTÉ	OUTILS DE MESURE *	CONTACT	
AT Internet	ANALYSER	Mme Samia Abara Basly	06 20 02 69 63 Samia.AbaraBasly@atinternet.com
Google	GOOGLE ANALYTICS PREMIUM	M. Thomas Repichet	06 77 69 60 25 repichet@google.com
IDFR	WYSISTAT	M. Laurent Naigeon	03 81 40 20 80 lnaigeon@idfr.net

* Uniquement les versions professionnelles ont été labellisées et donnent droit à prétendre à la certification ACPM/OJD.





DES INTERROGATIONS ? BESOIN DE PRÉCISIONS ?

NOUS AVONS SÛREMENT LA RÉPONSE :

RENDEZ VOUS SUR www.acpm.fr

OU CONTACTEZ :

MELANIE FERNANDEZ *Responsable de l'activité OJD numérique*

TÉLÉPHONE +33 (0)1 43 12 85 25

EMAIL melanie.fernandez@acpm.fr

ACPM - 44 RUE CAMBRONNE – 75015 PARIS

